

PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES (2025-2029)

Voté au Comité Directeur - Le 22 novembre 2025

La FFTDA met à jour son Plan fédéral de prévention des violences (PPV) pour la période 2025–2029, conformément au nouveau cadrage du ministère chargé des Sports (2025).

Ce plan fédéral vise à garantir un environnement de pratique sûr, respectueux et inclusif, en structurant l'action fédérale autour de quatre axes :



Prévenir et sensibiliser : par la formation, la communication et l'exemplarité.



Repérer et signaler : grâce à des outils clairs, accessibles et centralisés.



Traiter et protéger : en assurant des procédures rigoureuses, humaines et transparentes.



Suivre et améliorer : par le reporting, l'évaluation annuelle et la coordination nationale.



MISE EN CONFORMITE:

Conformément aux dispositions du cadrage ministériel 2025 relatif à la mise en œuvre des plans fédéraux de prévention des violences, la FFTDA engage la mise à jour de son Règlement disciplinaire fédéral afin de garantir l'indépendance et l'efficacité du traitement des signalements.

L'adoption du présent Plan Fédéral de Prévention des Violences (PPV 2025–2029) emporte la modification de l'article 10 du Règlement disciplinaire de la FFTDA.

Cette évolution vise à permettre au Cadre Technique Sportif (CTS) référent "Prévention des violences et discriminations" placée auprès de la FFTDA, de saisir directement la Commission de discipline lorsqu'un signalement ou un fait porté à sa connaissance relève d'un manquement disciplinaire.

Cette faculté de saisine directe garantit :

- la réactivité du dispositif fédéral face aux situations graves ;*
- la neutralité du processus, en évitant toute interférence hiérarchique ;*
- la conformité aux attentes du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA)*

Cette mesure sera soumise au vote du Comité Directeur concomitamment à l'adoption du PPV 2025–2029 et devra être adopté à la prochaine Assemblée générale pour sa mise en vigueur.



SOMMAIRE

1. Introduction & Champ d'application

2. Gouvernance & Référents

- Direction Ethique, Intégrité et Politiques de Prévention
- Référence et attendus
- Schéma fédéral du dispositif prévention et intégrité

3. Outil de signalement & cellule de traitement

- Portail fédéral de signalement et dispositif d'accès
- Cellule fédérale de traitement des signalements

4. Contrôle d'honorabilité

5. Formation et sensibilisation

- Certifications en ligne: Plateforme Sport Responsable
- Sessions de sensibilisation en présentiel
- Communication et valorisation

6. Suivi, évaluation et transparence

1. INTRODUCTION & CHAMP D'APPLICATION

La FFTDA réaffirme son engagement à garantir un environnement de pratique sûr, respectueux et exemplaire.

Le Plan fédéral de Prévention des Violences (PPV) 2025–2029 s'inscrit dans la continuité du plan 2021–2025 et dans la stratégie nationale pilotée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA).

Il vise à prévenir, repérer, traiter et suivre toutes formes de violences physiques, morales, verbales, sexistes et sexuelles, de harcèlement, de bizutage, d'emprise, de discriminations et de cyberviolences pour tous les licenciés de la FFTDA.

Le PPV a été élaboré par la Direction Éthique, Intégrité et Politiques de Prévention (DEIPP), en concertation avec la Direction Technique Nationale, le Service juridique, la cellule de traitement des signalements et les référents territoriaux (CTN; CTF).

Méthode d'élaboration et de portage

Le PPV est conçu et piloté par la Direction Éthique, Intégrité et Politiques de Prévention (DEIPP) de la FFTDA:

- Il sera proposé pour adoption au Comité Directeur le 22 novembre 2025, puis diffusé auprès des structures fédérales et des ligues.
- les moyens humains et matériels affectés (DEIPP, juridique, formation) et le plan de déploiement territorial sont précisés conformément aux attentes ministérielles en matière d'indications méthodologiques.





2. GOUVERNANCE & RÉFÉRENTS

2.a. Direction Éthique, Intégrité et Politiques de Prévention

En 2025, le Directeur Technique National de la FFTDA M. Patrick ROSSO a créé la Direction Ethique, Intégrité et Politique de Prévention (DEIPP). Myriam Baverel, Conseillère Technique Sportive au Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, placée auprès de la fédération, assure dans le cadre de cette nouvelle fonction au sein de la direction technique, les fonctions de:

- Référente prévention des violences & discriminations (LVD)
- Référente éthique
- Référente SI – Contrôle d'honorabilité
- Coordination de la cellule fédérale de traitement des signalements



Myriam BAVEREL

Direction Ethique, Intégrité et
Politiques de Prévention



ethique@fftda.fr

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FFTDA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



2.b. Références et attendus

Le dispositif fédéral repose sur trois niveaux d'articulation :

➤ GOUVERNANCE POLITIQUE

- *Comité Directeur : adoption du PPV et examen du rapport annuel.*
- *Président et Bureau fédéral : garant de la mise en œuvre.*

➤ PILOTAGE OPERATIONNEL

- *DEIPP (au sein de la DTN) : coordination nationale, animation, reporting.*
- *Service juridique (rattaché à la Présidence) : appui transversal, conformité, article 40 CPP.*
- *DTN : déploiement terrain, formation, veille et encadrement.*

➤ INSTANCES INDEPENDANTES

- *Comité d'éthique : avis, recommandations.*
- *Commissions de discipline (1ère et 2ème instance) : sanction des manquements fédéraux.*
- *Cellule de traitement : coordination DEIPP / Juridique / Comité d'Éthique sur les signalements.*

2.c. Schéma fédéral du dispositif éthique et prévention



3. OUTIL DE SIGNALEMENT & CELLULE DE TRAITEMENT

Le dispositif fédéral de signalement et de traitement des violences de la FFTDA repose sur deux volets complémentaires :

- un **portail fédéral de signalement**, accessible à tous les publics,
- une **cellule fédérale de traitement**, chargée de l'analyse, de l'orientation et du suivi des signalements reçus.

Ce système intégré permet d'assurer une traçabilité complète, une confidentialité absolue et une réponse adaptée à chaque situation.

3.a. Portail fédéral de signalement et dispositif d'accès

Afin de garantir la liberté de parole et la protection des personnes, la FFTDA a mis en place en avril 2025 un portail fédéral de signalement, accessible en continu depuis le bandeau d'accueil du site fftda.fr pour tous les **licenciés FFTDA** et leur entourage (pratiquants, parents, stagiaires en formation, enseignants, arbitres, dirigeants), ainsi que **le personnel fédéral et les agents de l'Etat** placés auprès de la fédération.

Ce portail constitue l'unique canal officiel de signalement, centralisation et suivi des faits contraires à l'éthique et à l'intégrité du mouvement fédéral.



OBJECTIFS

- faciliter la déclaration de faits graves, de comportements inadaptés ou de manquements éthiques ;
- assurer un traitement rapide et adapté grâce à la coordination de la cellule fédérale ;
- protéger les victimes et les témoins par des garanties de confidentialité et de neutralité ;
- assurer la traçabilité et le suivi de chaque situation.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE TAEKWONDO



ET DISCIPLINES
ASSOCIÉES.

Taekwondo

Hapkido

Tang Soo Do

Soo Bahk Do

Préparez les doboks,
Schiltigheim sera bientôt le
théâtre de belles batailles !

Découvrir >>>



MODALITES DE SIGNALEMENT

LA DÉONTOLOGIE

Faire un signalement

Lutte contre les violences

Ethique, Déontologie, Citoyenneté

Contrôle d'Honorabilité

La Charte Olympique

PORTAIL DE SIGNALEMENT FFTDA

Cette interface est accessible à toute personne pour des faits en lien avec le Taekwondo et les disciplines associées.

Conformément aux engagements et aux valeurs de la FFTDA, tous les signalements recueillis sur ce portail seront soit transmis à la cellule signal-sport du Ministère des Sports, soit traités par la commission Ethique de la fédération.

Deux entrées :

1. Faits graves (violences, harcèlement, atteintes à l'intégrité),
2. Manquements éthiques (comportements inadaptés, discriminations).



Une adresse :

ethique@fftda.fr



INFORMATION ET VISIBILITÉ

- **Lien d'accès direct au portail** depuis le bandeau principal du site fédéral.
- **Affichage obligatoire dans les clubs**, dojangs et ligues : numéros d'urgence (Signal-Sports, 119, 3018, 114) et QR code fédéral.
- **Pages dédiées sur fftda.fr** dans la rubrique Fédération → Déontologie :
 - Portail de signalement,
 - Lutte contre les violences et discriminations,
 - Éthique et citoyenneté,
 - Contrôle d'honorabilité.



ACCESSIBILITÉ ET PRINCIPES

- **Le portail est ouvert à tous** : licenciés, parents, encadrants, dirigeants, arbitres, ou toute personne témoin d'un fait lié à une structure FFTDA.
- **Confidentialité garantie** : protection de l'identité du signalant et des données.
- **Accusé de réception systématique**.
- **Orientation du dossier vers l'instance compétente** dans les meilleurs délais

Les signalements reçus via le portail ou transmis par le CTS réfèrent LVD sont ensuite centralisés et traités par la DEIPP, conformément aux procédures de la cellule fédérale.



3.b. Cellule fédérale de traitement des signalements

La cellule fédérale de traitement est l'organe central chargé d'assurer la gestion, la qualification et l'orientation des signalements reçus via le portail ou par les référents territoriaux. Elle constitue le cœur du dispositif éthique et intégrité de la FFTDA.



MISSIONS

- **Réceptionner et enregistrer** tous les signalements.
- **Analyser** les faits rapportés **et qualifier** leur nature (grave, éthique, réglementaire).
- **Orienter les dossiers** vers l'instance ou l'autorité compétente.
- **Suivre les procédures** engagées et assurer la traçabilité des décisions.
- **Produire un rapport annuel** consolidé pour le Comité Directeur et le MSJVA.



COMPOSITION

La cellule fédérale est composée de :

- la Directrice Éthique, Intégrité et Politiques de Prévention (DEIPP) – référente fédérale,
- un représentant du Service juridique,
- au moins trois membres du Comité d'éthique.

Selon les situations, la cellule peut associer le DTN ou solliciter les services du MSJVA.



FONCTIONNEMENT

Tous les signalements reçus par la boîte éthique@fftda.fr ou transmis par le CTS référent LVD sont centralisés par la DEIPP.

Une première analyse permet de qualifier le dossier et d'orienter son traitement selon le schéma suivant :

Type de signalement	Orientation principale	Instance compétente
Faits graves (violences, harcèlement, VSS, bizutage, discriminations)	Transmission à la cellule nationale Signal-Sports et, si nécessaire, au Procureur (Art 40).	Ministère des Sports / Service juridique / Autorités judiciaires
Manquements réglementaires (honorabilité, infractions statutaires, discipline)	Transmission au Service juridique pour vérification et, si besoin, saisine de la Commission de discipline	Service juridique / Commission de discipline FFTDA
Manquements éthiques ou déontologiques (valeurs, exemplarité, citoyenneté, comportements inadaptés)	Transmission au Comité d'éthique pour instruction, avis ou recommandations	Comité d'éthique FFTDA

La cellule se réunit mensuellement pour assurer le suivi et la traçabilité des signalements dans un registre confidentiel. Ses travaux, strictement réservés aux membres habilités, font l'objet d'un bilan annuel transmis au Comité Directeur et au MSJVA.

4. CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

La FFTDA applique l'annualité du contrôle d'honorabilité conformément à l'article L.212-9 du Code du sport.

Ce dispositif constitue un pilier de la politique fédérale d'intégrité et de prévention des risques. Il vise à s'assurer que les personnes exerçant des fonctions d'encadrement, d'enseignement, d'arbitrage ou de direction au sein de la Fédération n'aient pas fait l'objet de condamnations incompatibles avec leurs missions éducatives ou d'autorité.

CHAMP D'APPLICATION

Le contrôle d'honorabilité couvre :

- **les éducateurs sportifs** et enseignants titulaires d'une carte professionnelle ;
- **les dirigeants élus** ou désignés au sein des structures fédérales ;
- **les arbitres et juges** officiels ;
- **les encadrants et bénévoles** en contact régulier avec les pratiquants, notamment mineurs.

PROCEDURES

Le contrôle est assuré via le logiciel de prise de licence et transmis au Système d'Information du MSJVA interconnecté avec le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AISV), conformément aux procédures. Le processus est supervisé conjointement par :

- le CTS référent SI-Honorabilité ou la DEIPP, responsable de la coordination et du suivi des signalements de non-conformité,
- le Service Licences en charge du contrôle technique et administratif des données en lien avec les administrateurs du logiciel de licence fédéral

En cas de rejet, d'incohérence ou de non-conformité, la DEIPP et le Service Licences :

1. Procèdent à une vérification manuelle des données,
2. Saisissent, le cas échéant, le Ministère des Sports via le SI-Honorabilité,
3. Notifient les instances fédérales concernées pour suspension ou blocage administratif

Une page dédiée au contrôle d'honorabilité est accessible sur le site de la FFTDA , précisant :

- le cadre légal,
- les publics concernés,
- et la procédure en cas de non-conformité.

La Fédération veille à ce que les clubs et structures affiliées informent leurs encadrants et bénévoles des obligations légales liées à l'honorabilité.



5. FORMATION ET SENSIBILISATION

La formation et la sensibilisation constituent un axe majeur de la politique fédérale de prévention des violences, des discriminations et des manquements éthiques. La FFTDA s'attache à garantir que tous les acteurs du taekwondo — enseignants, athlètes, arbitres, dirigeants, bénévoles et parents — soient formés, informés et responsabilisés face aux enjeux de protection, d'intégrité et de respect.

L'objectif est double :

- prévenir les situations à risque par la diffusion d'une culture éthique commune ;
- renforcer la capacité de repérage, d'écoute et d'orientation des acteurs de terrain.

5.a. Certifications en ligne: Plateforme Sport Responsable

Les modules de prévention sont hébergés sur la plateforme Sport Responsable FFTDA, outil numérique fédéral développé en partenariat avec la Direction Technique Nationale (DTN) et la DEIPP.

Ils permettent un suivi individualisé, une traçabilité automatique des validations et une mise à jour annuelle des contenus.



<https://plateforme-fftda.fr>



Modules obligatoire



Prévention des violences dans le sport

Violence

Description

La formation sur la prévention des violences dans le sport de la FFTDA vous donne les connaissances et les compétences requises pour créer des milieux sains et sécuritaires en vous apprenant à reconnaître, contrer et prévenir tout type de maltraitance. À la fin de la formation :

- Vous comprendrez que chacun a un rôle à jouer dans le maintien d'un environnement sécuritaire et apprendrez comment l'abus de pouvoir mène à la maltraitance, et maîtriserez les principes du Code de conduite universel;
- Vous découvrirez les divers types de maltraitance, les circonstances qui y mènent, et vous saurez en déceler les signes;
- Vous saurez quoi faire si vous soupçonnez de la maltraitance, saurez comment créer un environnement qui protège tous les participants.

Contenu Cours

- Introduction - Prévention des violences dans le sport
- Section 1 : Prise de conscience
1 Quiz
- Section 2 : Sensibilisation
1 Quiz
- Section 3 : Action
1 Quiz
- Conclusion - Prévention des violences dans le sport

Le module de certification "Prévention des Violences" est obligatoire pour :

- **les stagiaires en formation** (DIF, DFP, CQP, DEJEPS et DESJEPS)
- **les enseignants** qui coachent au niveau national (Habilitation Coach)
- **les techniciens** membres des ETR et ETD

Un certificat de suivi est automatiquement délivré et enregistré

Chaque module inclut : des vidéos pédagogiques, des études de cas contextualisées taekwondo, et une évaluation finale de validation.



5.b. Session de sensibilisation en présentiel

Des sessions de sensibilisation en présentiel complètent les formations en ligne.
Elles visent à renforcer l'appropriation des notions clés et à favoriser le dialogue entre acteurs de terrain.



SESSIONS ANNUELLES

Publics prioritaires

- **Pratiquants :**
 - participants au regroupement national PAHN4
 - pensionnaires des structures d'entraînement du PPF
- **Officiels:**
 - participants au stage national arbitrage
 - juges des examens de Dans
- **Cadres techniques:**
 - membre de la Direction Technique Nationale

Déclinaison territoriale

Les cadres techniques en charge du suivi des ligues relaient les informations organisationnelles et logistiques des sessions territoriales organisées par les CROS, CDOS, SDJES, DRAJES.

5.c. Communication et valorisation



Les actions de formation et de sensibilisation font l'objet d'une communication spécifique :

- sur le **site fédéral** (dans la rubrique Fédération, Déontologie),
- sur les **réseaux sociaux** FFTDA via la campagne annuelle de communication,
- dans les **supports d'affichage** pédagogiques distribués aux clubs et ligues (Kit clubs: affiches, QR codes, obligations légales d'affichage)

La campagne fédérale de labellisation des clubs valorise les structures ayant formé leurs encadrants et dirigeants aux modules de prévention des violences.



6. SUIVI, ÉVALUATION ET TRANSPARENCE

Le suivi et l'évaluation du Plan de Prévention des Violences (PPV) 2025–2029 visent à garantir sa mise en œuvre effective, sa traçabilité et son amélioration continue.

Ils permettent à la FFTDA :

- de mesurer l'impact réel des actions de prévention, de formation et de traitement des signalements ;
- d'assurer la cohérence entre les dispositifs fédéraux, territoriaux et ministériels ;
- et de rendre compte, de manière transparente, de la responsabilité collective du mouvement fédéral.



OUTIL DE SUIVI ET INDICATEURS

Le suivi du PPV s'appuie sur un tableau de bord fédéral, alimenté en continu par les services concernés (DEIPP, DTN, Juridique, Licences).

Il regroupe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, classés par axe du plan :

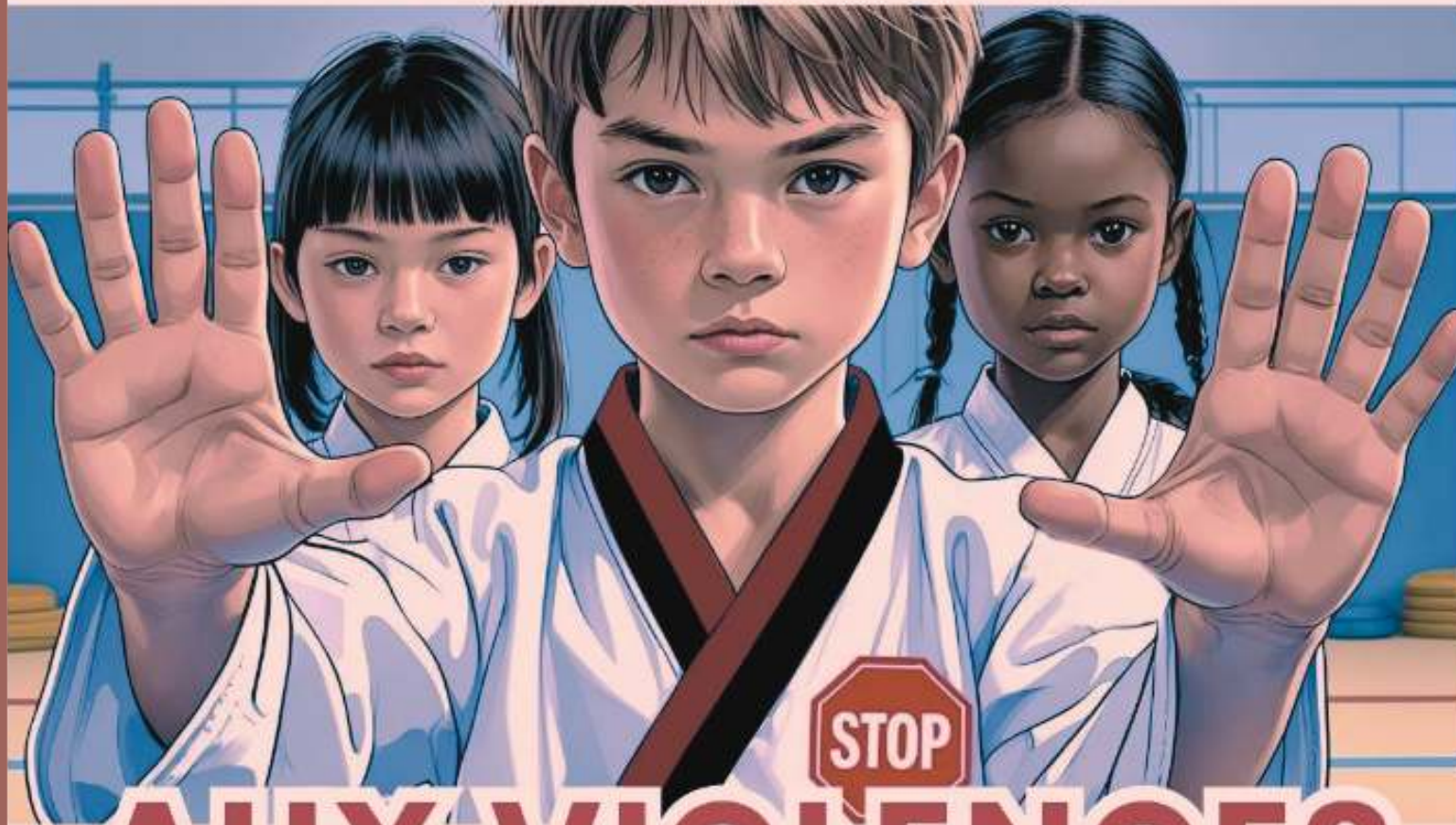
Signalement et traitement des faits	Nombre de signalements reçus, délai moyen de traitement, taux d'orientation vers Signal-Sport, typologie des faits
Formation et sensibilisation	Nombre de personnes formées, taux de complétion par public, satisfaction moyenne
Contrôle d'honorabilité	Nombre de vérifications effectuées, taux de conformité, anomalies recensées
Suivi disciplinaire et éthique	Nombre de saisines des commissions de discipline de 1ère et 2ème instances, Nombres d'instructions du comité d'éthique

La FFTDA s'engage à assurer une transparence sur les résultats de sa politique de prévention.

Ainsi, une synthèse annuelle des actions menées sont communiquées en interne et les grands chiffres (formations, signalements, honorabilité) sont partagés dans les supports institutionnels (rapport d'activité, assemblée générale, communication presse).

Le PPV est un dispositif évolutif, qui s'adapte aux besoins du terrain et aux évolutions réglementaires.

STOP



AUX VIOLENCES

VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT OU DE DISCRIMINATION ?
PARLEZ-EN ! NE RESTEZ PAS SEUL(E).

#TousConcernés



EN CAS D'URGENCE



POUR SIGNALER DES SITUATIONS D'ENFANCE
EN DANGER



POUR LES CYBERVIOLENCES
ET LE HARCÈLEMENT EN LIGNE

3114

POUR LA PRÉVENTION
DU SUICIDE